

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 08 JUILLET 2020 à 19 HEURES**

L'an deux mil vingt et le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Gabriel MARTIN, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

**Présents** : MM Thierry CORNIOT, Bernard GUIMBERT, Chantal GUIDEZ, Marc SEGRETIN, Michèle SELLIER, Sylvia TISON, Daniel HENRY, Patrick MEURANT, Chantal RELTIENNE, Pascal BINARD, Annabel SCHROEDER, Gwenaëlle DANCIN, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Reynald CHALMEAU, Michel CAGNAT, Jean-Claude MARTIN

**Absents excusés** :

Delphine CORTES LANTENOIS donne procuration à Thierry CORNIOT  
Nicolas DUMONT donne procuration à Thierry CORNIOT  
Florence HAULTCOEUR donne procuration à Michèle SELLIER

**Secrétaire de séance** : Michèle SELLIER

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour : fusion des écoles maternelle et primaire

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

**Budget eau et assainissement**

**Compte de Gestion – Compte Administratif – Affectation du résultat -Budget Primitif Eau et Assainissement**

**Compte Administratif 2019 Eau et Assainissement**

	<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Exploitation</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Dépenses	87 306.28 €	92 337.56 €	179 643.84 €
Recettes	269 988.33 €	52 965.33 €	322 953.66 €
<b><u>Excédent</u></b> :	182 682.05 €	<b><u>Déficit</u></b> : 39 372.23 €	<b><u>Excédent</u></b> : 143 309.82 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Résultat à la clôture 2019 Eau et Assainissement**

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 143 309.82 €

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 206 317.30 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2019 Eau et Assainissement**

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2019.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Affectation du résultat 2019 Eau et Assainissement**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2019, constatant :

Un excédent d'exploitation de 109 054.65 €

Un excédent d'investissement de 97 262.65 €

L'Adjointe aux finances propose de reporter :

A la section d'exploitation recette au chapitre 002, la somme de 109 054.65 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 97 262.65 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Budget Primitif 2020 Eau et Assainissement**

Le budget 2020 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire dans les deux sections.

#### **Section Exploitation**

Dépenses : 91 886.00 €

Recettes : 167 067.65 €

#### **Section Investissement**

Dépenses : 99 106.00 €

Recettes : 203 647.53 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un diagnostic réseau assainissement doit être effectué car il y a des eaux parasites qui arrivent à la nouvelle station d'épuration, constatations faite sur Seignelay mais aussi sur Héry. Ce problème doit être réglé pour ne pas mettre en surchauffe les pompes de la station.

Monsieur Michel CAGNAT demande à qui incombe la charge financière de ce diagnostic. Monsieur le maire l'informe que le diagnostic est à la charge de la commune mais que la mise en conformité des branchements non conformes seront à la charge du propriétaire.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une extension du réseau eau potable et assainissement a été prévue pour le futur lotissement.

**Budget maison de l'enfance**

**Compte de Gestion– Compte Administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif Maison de l'Enfance**

**Compte Administratif 2019 Maison de l'Enfance**

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Dépenses : 42 146.88 €	440 657.64 €	482 804.52 €
Recettes : 15 000.00 €	480 438.54 €	495 438.54 €
<b><u>Déficit</u></b> : 27 146.88€	<b><u>Excédent</u></b> : 39 780.90 €	<b><u>Excédent</u></b> : 12 634.02 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Résultat à la clôture 2019 Maison de l'Enfance**

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 12 634.02 €  
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 23 549.16 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2019 Maison de l'Enfance**

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2019.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Affectation du résultat 2019 Maison de l'Enfance**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2019, constatant :  
Un excédent de fonctionnement de 52 966.15 €  
Un déficit d'investissement de 29 416.99 €  
Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.  
L'Adjointe aux finances propose de reporter :  
A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 35 000.00 €  
A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 17 966.15 €  
A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 29 416.99 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

## **Budget primitif 2020 Maison de l'Enfance**

Le budget 2020 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre dans les deux sections

### **Section Fonctionnement**

Dépenses : 497 781.15 €

Recettes : 497 781.15 €

### **Section Investissement**

Dépenses : 87 216.99 €

Recettes : 87 216.99 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des films solaires ont été posés au restaurant scolaire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a une baisse des recettes due à la fermeture de la maison de l'enfance pendant le confinement

## **Budget commune**

### **Compte de Gestion - Compte administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif - Commune**

#### **Compte Administratif 2019 Commune**

	<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Dépenses	804 880.26 €	1 450 195.04 €	2 255 075.30 €
Recettes	736 578.42 €	1 492 430.61 €	2 229 009.03 €
<b><u>Déficit</u></b> :	68 301.84 €	<b><u>Excédent</u></b> : 42 235.57 €	<b><u>Déficit</u></b> : 26 066.27 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

#### **Résultat à la clôture 2019 Commune**

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 26 066.27 €

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 356 876.47 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

#### **Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2019 Commune**

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2019.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

## **Affectation du résultat 2019 Commune**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2019, constatant :

Un excédent de fonctionnement de 719 617.23 €

Un déficit d'investissement de 362 740.76 €

Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.

Compte tenu des restes à réaliser, l'Adjointe aux finances propose de reporter :

A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 268 362.18 €

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 451 255.05 €

A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 362 740.76 €

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Madame Chantal GUIDEZ demande à quoi correspond le compte 1068. Madame Michèle SELLIER lui répond que c'est le compte de couverture du déficit.

## **Budget primitif 2020 Commune**

Le budget 2020 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

### **Section Fonctionnement**

Dépenses : 1 727 355.00 €

Recettes : 1 880 527.05 €

### **Section Investissement**

Dépenses : 783 311.78 €

recettes : 783 311.78 €

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en dépense de fonctionnement nous avons une baisse du nombre de repas dû à la fermeture du restaurant scolaire pendant la pandémie. De ce fait, il aura aussi moins de recette.

Concernant les services extérieurs, la baisse concerne la classe de neige qui n'a pas pu avoir lieu.

Concernant les investissements monsieur le maire informe le conseil qu'il a été inscrit :

- \* le bureau d'étude pour la révision du PLU
- \* les honoraires du commissaire enquêteur concernant la révision du PLU
- \* l'étude mise en accessibilité et en sécurité de la rue Gatelot ainsi que les travaux de voirie de la MSAP
- \* la mission de diagnostic pour les travaux Eglise
- \* l'extension de la voirie et l'extension des réseaux pour le futur lotissement
- \* la rénovation de fenêtres pour la mairie et le club house

### **Réactualisation des tarifs repas (commune et Maison de l'enfance) ;**

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose au conseil municipal de garder la même augmentation que celle pratiquée par notre prestataire Elite Restauration, soit 0,01 euro TTC.

Cela ne couvre évidemment pas tous les frais que ce service engendre mais permet d'en maîtriser le coût.

		FACTURATION ELITE		FACTURATION COMMUNE	
		HT	TTC	HT	TTC
<b><u>REPAS Restaurant scolaire</u></b>					
	2015/2016	2,96	3,12	3,71	3,91
			1,37%		1,29%
	2017/2018	3,02	3,19	3,77	3,98
			2,12%		1,76%
	2018/2019	3,06	3,23	3,81	4,02
			1,31%		1,00%
Actuellement	2019/2020	3,09	3,26	3,84	4,05
			0,97%		0,74%
Proposition avec effet au 01/09/2020	2020/2021	3,10	3,27	3,85	4,06
			100,00%		100,00%

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Actualisation des tarifs des repas pour les communes de Beaumont et Hauterive;

Prix proposé : 4,06€ pour les familles, les agents, les enfants malades sans certificat médical et pour toute personne prenant un repas.

+ 1,12 €/repas facturé aux mairies de Beaumont et d'Hauterive

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Tarifs maison de l'enfance :

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

TARIFS AU 01/09/2020									
Code	Libellé catégorie	Sous Cat	JOUR	DEMI	JOURR	DEMIR	CSR	CAR	RPS
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT1	3,00 €	1,50 €	7,06 €	5,56 €	13,50 €	31,81 €	4,06 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT2	5,60 €	2,80 €	9,66 €	6,86 €	25,20 €	43,51 €	4,06 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT3	8,90 €	4,50 €	12,96 €	8,56 €	40,05 €	58,36 €	4,06 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT4	9,50 €	5,00 €	13,56 €	9,06 €	42,75 €	61,06 €	4,06 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT5	10,10 €	5,50 €	14,16 €	9,56 €	45,45 €	63,76 €	4,06 €
HC	Hors convention	QT1	7,00 €	3,50 €	11,06 €	7,56 €	31,50 €	49,81 €	4,06 €
HC	Hors convention	QT2	9,60 €	4,80 €	13,66 €	8,86 €	43,20 €	61,51 €	4,06 €
HC	Hors convention	QT3	12,90 €	6,50 €	16,96 €	10,56 €	58,05 €	76,36 €	4,06 €
HC	Hors convention	QT4	13,50 €	7,00 €	17,56 €	11,06 €	60,75 €	79,06 €	4,06 €
HC	Hors convention	QT5	14,10 €	7,50 €	18,16 €	11,56 €	63,45 €	81,76 €	4,06 €

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Tarifs Carte repas ados :

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

Carte de 5 repas (4.06€ X 5 = **20.30 €**)

Et

Carte de 10 repas (4.06€ X 10 = **40.60 €**)

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demande si les quantités des repas sont différentes entre les maternelles et les ados. Monsieur le maire l'informe que les ados mangent principalement dans leur salle.

Monsieur Pascal BINARD rappelle que l'an dernier il y avait eu quelques soucis sur la qualité des repas. Monsieur le maire l'informe que des réunions ont eu lieu avec les responsables de notre prestataire. Il l'informe également que certains membres du conseil municipal iront manger sur place régulièrement sans prévenir notre prestataire.

### **Fusion des écoles maternelle et primaire**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'inspection académique souhaite que nos écoles fusionnent afin d'avoir qu'un poste de direction.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la fusion des écoles maternelle et primaire sous condition que cela n'entraîne pas de fermeture de classes.

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Monsieur Pascal BINARD demande comment sont répartis les heures de décharge concernant la direction. Monsieur le maire l'informe que la directrice aura beaucoup plus d'heures du fait de la fusion.

**Informations diverses :**

- 18 juillet : spectacle proposé par la compagnie « la valise agitée » dans la cours de la maison de l'enfance. Le spectacle sera suivi d'un pique-nique. Ce sont des habitants de notre commune qui l'organise. Les places étant limitées, il est préférable de réserver.
- 14 août : nous avons été retenus pour cette année pour accueillir « les bistrots nomades ». une réunion avec les intéressés aura lieu prochainement.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 19h55.

Le Secrétaire,

Le maire,  
Thierry CORNIOT

Les membres,